## Lisez ces annonces, profitez-en, et faites des annonces pour augmenter vos affaires


## AVIS SPECIAUX.

MR. N. BELLAMORE APRES UN GRAND VOYAGE DANS LES PRINCIPAUX CENTRES D'OPTIQUE TANT D'EUROPE QUE D'AMERIQUE VIENT DE RENTRER ET EST PRET A SERVIR SA NOMBREUSE CLIENTELE.
fév 12-13-15

NOUVELLE-ORLEANS, LNE., LE 17 janvier, 1914. — Avis est par le présent donné qu'à la suite d'une réunion du conseil de direction de la COMMERCIAL GERMANIA TRUST AND SAVINGS BANK une réunion des actionnaires de la dite banque aura lieu dans le salon des directeurs, au bureau principal de la corporation, 805 rue Commune, Nouvelle-Orléans, le MARDI, 17 février 1914, à 10 heures du matin, à l'effet de décider une augmentation de capital de la dite corporation et à l'effet d'amender les statuts de la société, et de traiter toutes les autres questions qui pourraient être présentées à la direction.
G. OWEN VINCENT, Caissier.
17jan—30f

Nouvelle-Orléans, Lne., 26 décembre 1913.
La Société DANZIGER ET TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui. Toutes les personnes ayant des réclamations à présenter à cette Société, sont priées de les faire parvenir au soussigné qui signera pour la maison en liquidation.
C. A. TESSIER.

Nouvelle-Orléans, Lne., 26 décembre 1913.
Nous, les soussignés, avons formé, aujourd'hui, une association sous la raison sociale de C. A. TESSIER ET SON pour faire les affaires de propriétés foncières de toute espèce, avec les bureaux au No. 134 de la rue Carondelet.
27déctf

## PROPRIETES FONCIERES.

Etes-vous à la recherche de bons placements ?
Comptez vous vendre votre propriété? Voyez EISENBERG, agent de propriétés foncières.
Tél. Main 2070 828 rue Perdido.
fév 11 mer. ven. dim. 1 mois

## DEMANDEZ UN TAXI ! COOKE
Phone Main 39 ou 49

## A VENDRE

A VENDRE—Un très bel ameublement de chambre en bois d'ébène. S'adser 830 Esplanade. 28juil

## AVIS DE SUCCESSIONS

### Succession de Harry Hoyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No. 107,506. —Division A — Attendu que Mme Rosa Seal veuve de feu Harry Hoyle, a présenté une petition à sa cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Harry Hoyle décédé intestat.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
EDGAR M. CAHN, Avocat.
fév 12-16-21

### Succession de Lloyd Posey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,220 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par E. Lloyd Posey et Mme Mathilde Cook Posey, exécuteurs testamentaire conjoints de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND, JR., A. GRIFFIN LEVY, avocats.
fév 11-15-20

### Succession de Jean Marie Laporte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,427 — Division E — Attendu que Mme Celina Castet veuve de Jean Marie Laporte a présenté une petition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession Jean Marie Laporte.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
BENJAMIN ORY, Avocat.
fév 6-10-15

### Succession de Anais Armant, Veuve E. Legendre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,283 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour les quelles le compte provisoire présenté par James Legendre, Exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JAMES LEGENDRE, Exécuteur.
fév 6-10-15

### Succession de Mme Nelville M. Chaurant

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103961 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte présente par Charles J. Théard, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GUS A. LLAMBIAS, DELVAILLE H. THEARD, Avocats.
fév 5-9-14

### Succession du Rev. Magin Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106413 — Division D — Avis est par le présent donne aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées à avoir à déduire dans les jours de la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest Darier, exécuteur testamentaire, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologue et les fonds distribues conformement au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. J. MERAL, Avocat.
Feb 4-8-13

## PERSONNEL

PLOMBIER de premier ordre, connexions d'égouts et eau aux pris les plus bas. Spécialité de réparations. Arthur Palmisano, 1133 Valence. Tél Uptown 3849 W.
fév 11- 1lt

## ON DEMANDE A ACHETER.

NOUS payons les plus hauts prix comptant pour vos bijoux anciens en or et en argent. Venez nous voir avant de les vendre EAGLE LOAN OFFICE AND JEWELRY STORE, J. Itzkovitch, propriétaire, 938 rue du Canal. 17jan—tf

## CAMPHO-MENTHO

Pour le croup, le rhume de cerveau, les maux de gorge et les inflammations. Rien de meilleur pour les contusions.
jan13—tf

## RESTAURANTS

LE PUBLIC EST INVITÉ A DANSER
—AU—
ORIGINAL
FABACHER'S RESTAURANT
Chaque jour de 5:30 à 8 P. M., et de 10:30 P. M. à 1:00 A. M.
Coin des rues Royale et Iberville.
Meilleure Musique Meilleur Service
6nov—merc-ven-dim

Restaurant et Salon d'Huitres
NICK
508 rue Bourbon
En face de l'Opéra Français.
NICK SCUTTARI - - Propriétaire.
1ernov—4m

RESTAURANT DES VOYAGEURS
Service de premier ordre
Cuisine Française
MARIUS GOTARD, 603 rue Chartres.
1ernov—4m

## CHAMBRES GARNIES

A LOUER—De belles chambres garnies, 826 rue St. Louis.

## AVIS AUX CREANCIERS

### Meyer S. Dreifus vs. Colonial Bank & TRUST CO.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 87,708 — Division C — Avis est par le présent donnée aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourquoi le cinquième compte provisoire présenté par J. C. Adams, A. J. Stallings et J. N. Roussel, commissaires liquidateurs de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués suivant ce compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN & DART, avocats.
fév 12-16-21

### Avis Legal Paul Facio vs. Facio Distilling Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 65,275 — Division A —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Charles T. Denechaud receveur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
PIERRE D. OLIVIER, WM H. BYRNES, avocats.
fév 6-10-15

## AVIS DE SUCCESSIONS

### Succession de Louis Winson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,126 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Joséphine T. Winson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FRED ADOLPH, Avocat.
fév 13-17-22

### Succession de Thomas Oliver Meaux

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,621 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Mary Randolph épouse de Joseph C. Kent, succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dite ompte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. D. PRESTON, Avocat.
fév 13-17-22

### Succession Patrick O'Grady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No. 107,223. —Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présente par John B. Kribs, executeur testamentaire, de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribues conformement au dit compte.
Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
F. J. DREYFOUS, A. D. DANZIGER, avocats. fév 13-17-22

### Succession de Claude Albert Villars.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106459 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par C. Albert Villars, Jr, Administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. J. MERAL, Avocat.
fév 5-9-14

### Succession de Louis D. Mazurette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107 415 — Division B. — Attendu que Adolphe E. Mazurette, a présenté une pétition à a cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Louis D. Mazurette, décédé intestat.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
W. W. Young, Avocat.
Feb 4-8-13

# CHEMINS DE FER

## HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

### Illinois Central

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| "The Limited," Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 8:15 p m |
| Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 10:55 a m |
| Local Mail | 6:40 p m |
| Northern Express | 8:50 a m |
| McComb Accommodation | 9:50 a m |
| Excursion Dimanche | 9:30 p m |

DEPART

| | |
|---|---|
| "The Limited," Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 9:15 a m |
| Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 7:10 p m |
| Local Mail | 5:30 a m |
| Northern Express | 4:30 p m |
| McComb Accommodation | 2:50 p m |
| Excursion Dimanche | 7:45 a m |

### Frisco Lines

#### Station Terminale Rue Canal

DEPART.

| | |
|---|---|
| Houston, Beaumont, De Quincy, Eunice, Opelousas, Baton Rouge | 7:10 p m |

ARRIVEE.

| | |
|---|---|
| Houston, Beaumont, De Quincy, Eunice, Opelousas, Baton Rouge | 10:55 a m |

#### HORAIRE LOUISIANA SOUTHERN
Embrachements des Lignes Frisco.

Effective 24 août 1913.

Rues St. Claude et Champs Elysées.

DEPART.

| | |
|---|---|
| Train spécial d'ouvriers pour Violet, tous les jours dimanches excepté | 6:00 a m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours dimanches excepté | 7:00 a m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, | |
| Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours | 4:30 p m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, dimanche seulement | 8:00 a m |
| Shell Beach Motor, tous les jours | 7:00 a m |
| Shell Beach Motor, tous les jours | 4:30 p m |
| Sportsman's Special, Shell Beach, dimanche seulement | 5:00 a m |
| Beach, dimanche seulement | 5:10 p m |

ARRIVEE.

| | |
|---|---|
| Train spécial d'ouvriers pour Violet, tous les jours dimanches excepté | 6:00 p m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours dimanches excepté | 6:00 p m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours | 10:10 a m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, dimanche seulement | 6:25 p m |
| Shell Beach Motor, tous les jours | 10:10 a m |
| Shell Beach Motor, tous les jours | 7:50 p m |
| Sportsman's Special, Shell | |

### Queen et Crescent.

#### Station Terminale, rue Canal.

DEPART

| | |
|---|---|
| New York et Washington | 7:30 a m |
| Cincinnati et Asheville | 7:30 p m |
| St. Louis et Chicago | 4:45 p m |
| Cincinnati et Asheville | 8:00 a m |
| Meridian Accommodation | 5:10 a m |
| Hattiesburg Local | |
| Excursion du Dimanche | |
| Carriere et points int | 7:10 a m |

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| New York et Washington | 9:10 a m |
| Cincinnati et Asheville | 9:10 a m |
| St. Louis et Chicago | 9:10 a m |
| Cincinnati et Asheville | 8:35 a m |
| Meridian Accommodation | 4:35 p m |
| Meridian local | 4:40 p m |
| Excursion du Dimanche | |
| Carriere et points int | 7:20 p m |

### Louisville et Nashville

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| New York and Nouvelle Orléans Limited | 7:50 a m |
| Cincinnati et Florida Express | 7:05 a m |
| Cincinnati, Chicago et New York Express | 8:30 p m |
| Montgomery Accommodation | 6:45 p m |
| Gulf Coast Limited (tous les jours excepté Dimanche) | 8:50 a m |
| Nouvelle Orléans-Mobile Accommodation | 11:55 a m |
| Excursion Dimanche | 8:05 p m |

DEPART

| | |
|---|---|
| New York and Nouvelle Orléans Limited | 8:00 p m |
| Cincinnati et Florida Express | 9:00 p m |
| Cincinnati, Chicago et New York Express | 8:30 a m |
| Montgomery Accommodation | 5:45 a m |
| Gulf Coast Limited (tous les jours excepté Dimanche) | 3:25 p m |
| Nouvelle Orléans-Mobile Accommodation | 5:15 p m |

### Yazoo et Mississippi Valley

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| Vicksburg Express | 5:30 p m |
| Memphis Express | 8:10 a m |
| BatonRouge et Woodville Accommodation | 9:40 a m |
| Excursion Dimanche | 9:30 p m |

DEPART

| | |
|---|---|
| Vicksburg Express | 7:00 a m |
| Memphis Express | 3:15 p m |
| Baton Rouge et Woodville Accommodation | 4:15 p m |
| Excursion Dimanche | 8:00 a m |

### New Orleans Great Northern Railroad

#### Station Terminale Rue Canal

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| Tous les Jours Excepté Dimanche | |
| Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et int | 5:50 p m |
| Folsom, Columbia, Tylertown, et intermédiaire | 8:50 a m |
| Dimanche Seulement | |
| Jackson, Columbia, Tylertown et intermédiaire | 8:05 p m |
| Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire | 10:05 a m |
| Excursions des dimanches. | |
| Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Forest Glen, Lacombe et intermédiaire | 8:05 p m |

DEPART

| | |
|---|---|
| Tous les Jours Excepté Dimanche | |
| Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et intermédiaire | 6:50 a m |
| Folsom, Columbia, Tylertown et intermédiaire | 4:15 p m |
| Dimanche Seulement | |
| Jackson, Columbia, Tylertown, et intermédiaire | 7:35 a m |
| Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire | 6:00 p m |
| Excursions des dimanches. | |
| Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Forest Glen, Lacombe et intermédiaire | 7:35 a m |

### Southern Pacific Company

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| Houston Local | 8:25 p m |
| Sunset Express pour Louisiana, Texas et California | 6:45 p m |
| Lafayette Local | 11:40 a m |
| Texas Express | 7:25 a m |

DEPART

| | |
|---|---|
| Houston Local | 6:50 a m |
| Sunset Express pour Louisiana, Texas et California | 11:55 a m |
| Lafayette Local | 3:00 p m |
| Texas Express | 9:00 |

## VENTES A L'ENCAN

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant le numero municipal 2117 rue Magnolia, entre les rues Joséphine et Jackson.**

**Union Homestead Association vs. Henry Heslin.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,021 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 mars 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:
Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui y en dépendent de quelque façon, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Clara et Magnolia (autrefois Maunsel), désigné par le No. 7 sur un plan spécial déposé en l'étude de Robert J. Ker, ancien notaire, dans le livre des plans No. ——; lequel lot No. 7 mesure en mesure américaine trente (30') pieds de face à la rue Magnolia, trente (30') pieds de profondeur en arrière, sur une profondeur de cent vingt (120') pieds, cinq (5") pouces et une (1''') ligne entre lignes parallèles.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CARROLL, HENDERSON & CARROLL,
Avocats pour la demanderesse.
jan 30 31—fév 6 13 20 27—mars 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété améliorée du Sixième District, portant les numéros municipaux 2917 et 2919 avenue Louisiane, dans l'ilet de l'avenue Claiborne et rues Magnolia et Belmont.**

**Félix J. Dreyfous vs. Meyer S. Dreifus, Receveur, The Consolidated Realty and Manufacturing Co., Ltd.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 107,006—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 19 février 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain lot de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 59 dans l'ilet W, borné par les avenuesc Louisiane et Claiborne, et les rues Magnolia et la place Belmont, sur un croquis d'après L. Daney, ingénieur civil et voyer, daté du 6 mars 1909, joint à un acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 7 décembre 1909, suivant lequel dit croquis le dit lot mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiane, même mesure à l'arrière sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.
Saisie dans le procès ci-dessus.
CONDITIONS — 1er. L'acquéreur devra payer comptant le montant de la réclamation du demandeur, actuellement due soit 200 dollars étant le montant de deux billets actuellement dus, chacun de 100 dollars et daté du 29 juillet 1913, marqués respectivement A et B, payables deux et trois mois respectivement après date, ainsi que l'intérêt accru sur 2,700 dollars a 8 pour cent depuis le 29 juillet 1913 étant le montant total de quatre billets — deux de 100 dollars chacun et un billet de 1,500 dollars et le dernier de 1,000 dollars jusqu'à la date de la vente sujets à un crédit de 51.30 dollars; honoraires d'avocat au taux de 5 pour cent sur le montant en litige, et les frais du procès et de la vente; et les taxes s'il y en a de dues sur la dite propriété et 3 dollars pour copie de l'acte.
2ème. L'acquéreur devant assumer de deux billets datés du 29 juillet 1913, un pour 1,500 dollars et l'autre pour 1,000 dollars les deux payables un an après date, portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de la vente.
3ème. L'acquéreur devant payer le solde de l'adjudication, s'il y en a au comptant, dans le cas ou le montant de l'adjudication ne couvrirait pas la dette entière du défendant sur la dite propriété comme il est démontré ci-dessus alors:
4ème. L'acquéreur payera comptant l'intérêt accru au taux de 8 pour cent sur les dits 2,700 dollars depuis le 29 juillet 1913, jusqu'à la date de la vente; les frais et dépenses du procès et vente les taxes dues s'il y en a sur la dite propriété les honoraires d'avocat au taux de cinq pour cent sur le montant en litige et le pro-rata provenant du net de la vente de la réclamation du demandeur pour 200 dollars actuellement dus sujet à un crédit de 51.30 dollars.
5ème. L'acquéreur devant assumer le payement de deux billets, un pour 1,500 dollars et l'autre pour 1,000 dollars ci-dessus secondement décrit jusqu'au montant seulement du pro-rata provenant du net produit de la vente à chacun des billets l'intérêt seulement du dit pro-rata provenant à chacun des dits billets et d'après les dates comme il est deuxièmement décrit plus haut. L'acheteur de la propriété assumera et accepte toutes les obligations et stipulations comme insérés dans l'acte de vente original et hypothèque passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 29 juillet 1913, enregistré au bureau de hypothèques registre 1089, folio 552.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
jan—16,17,23,30fév—6,13,19

## AVIS DE SUCCESSIONS

### Succession de Mme Elizabeth Plapp veuve de John Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,983 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Jacob Miller, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FRANK T. ECHEZABAL, Avocat.
fév 8-12-17


50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington


## VENTES A L'ENCAN.

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant le numéro municipal 2121 rue Magnolia, entre les rues Joséphine et Jackson.**

**Union Homestead Association vs. Henry Heslin.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,020 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 mars 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Magnolia, Jackson et Joséphine, et désigné par le No. Six sur un plan spécial déposé en l'étude de R. J. Ker, notaire en cette ville, comme plan No. 13 du livre des plans No. 2, lequel lot mesure trente (30) pieds de face à la rue Magnolia, la même largeur en arrière, sur une profondeur de cent vingt (120') pieds, cinq (5") pouces et une (1''') ligne entre lignes parallèles.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CARROLL, HENDERSON & CARROLL,
Avocats pour la demanderesse.
jan 30 31—fév 6 13 20 27—mars 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District, portant le numéro municipal 3026 rue Nord Remparts, entre les rues Montegut et Clouet.**

**Suburban Building and Loan Association vs. Frederick H. Bommarius.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,731 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 février 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Montegut, Clouet, Bourgogne et Nord Remparts, désigné comme lot 19 sur un plan de L. J. Pilié, voyer, daté du 3 décembre 1835, déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, le dit lot mesure, en mesure anglaise, 30 pieds de face à la rue Nord Remparts, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
SUTHON & LOOMIS,
Avocats pour la demanderesse.
Jan—16,17,23,30fév—6,13,18,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant les numéros municipaux 2825 et 2829 rue Annonciation, entre avenue Washington et la rue Sixième.**

**Eureka Homestead Society vs. T. Walter Danziger.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,948 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le 1er District de cette ville, le JEUDI, 19 février 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Sixième, Laurel et l'avenue Washington, désigné par la lettre A sur un croquis dressé par D. M. Brosnan le 1er juin 1888, une copie duquel est annexée à un acte de vente devant J. Bendernagel, ancien notaire en cette ville, le 7 juin 1888, et mesure quarante deux pieds de face à la rue Annonciation, cent soixante pieds sept pouces et une ligne et demi de profondeur sur le côté le plus proche de l'avenue Washington adjoignant le lot B et cent soixante pieds sept pouces et deux lignes sur la ligne du côté opposé le plus proche de la rue Sixième et quarante deux pieds sur la ligne du fond.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
McCLOSKEY & BENEDICT,
Avocats pour la demanderesse.
Jan—17,18,23,30fév—6,13,19

## Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIARE.

VENTE EN PARTAGE.

**Rose Jemison vs. Mme Matthew Hogan et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,569 — Par C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet. — MARDI, 17 février 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu le 6 janvier 1914 et signé le 13 janvier 1914 dans l'affaire ci-dessus intitulée par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour précitée, Division D, la propriété suivante décrite à savoir:
Une certaine pièce ou parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St. Mary, Religieuse, Rousseau et St. Andrew, la dite parcelle de terre formant le coin des rues St. Mary et Religieuse et mesure suivant un plan par J. F. Braun, voyer, daté du 19 mars 1875, 53 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Ste Mary, 66 pieds 3 pouces 2 lignes de face vers la rue Religieuse, 65 pieds 5 pouces sur le côté vers la rue Rousseau et 57 pieds 7 pouces 3 lignes à l'arrière et est composé des lots originaux Nos. 1 et 2 sur un plan en l'office de S. Magner, ancien notaire; les améliorations sont désignées par les Nos. 450 rue Ste Mary, et comprennent un cottage double et un cottage ... chaque côté. Le cottage double a ... chambres, eau et égouts; le simple à l'eau de la ville. Près du fleuve et des presses de coton.
CONDITIONS — 1-3 ou plus comptant le solde s'il y en a en un et deux ans ou un an la partie à crédit devant être représentée par lien du vendeur et hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement avec toutes les clauses et provisions usuelles contre l'aliénation, l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et assumer le paiement en entier des taxes pour l'année 1914 et payer pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, tous les loyers dus devant être remis à l'acquéreur depuis l'acte de vente.
H. W. ROBINSON,
Avocat pour le demandeur.
Jan—17,18,23fév—1,6,15,17

## VENTES A L'ENCAN.

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur améliorée du Premier District, portant le numéro municipal 1030 Annonciation, entre les rues Calliope et Poeyfarre.**

**French Market Homestead Association vs. Mme Mary Riley, épouse de Edward Zimmer, et Edward Zimmer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,767 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vendre aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 mars 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:
Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope, Annunciation et Poeyfarre; le dit lot est désigné par le numéro huit, sur un plan joint à un acte passé devant E. G. Gottschalck, ancien notaire, le 11 mai 1867, et mesure dix-sept pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Annonciation, douze pieds, neuf pouces et sept lignes de largeur en arrière, sur une profondeur d'environ soixante-deux pieds, cinq pouces et deux lignes sur la ligne de division du lot No. 7, et soixante-cinq pieds, sept pouces et trois lignes sur l'autre ligne de côté; ainsi que l'usage d'une allée mitoyenne de cinq pieds de largeur s'ouvrant sur la rue Poeyfarre, et mitoyenne avec ce lot et les autres.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. J. PETERS,
Avocat pour la demanderesse.
jan 30—fév 6 13 20 27—mars 4 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété améliorée du Sixième District, portant les numéros municipaux 2921 et 2923 avenue Louisiane, dans l'ilet de l'avenue Claiborne et rue Magnolia et Place Belmont.**

**Félix J. Dreyfous vs. Meyer S. Dreifus, Receveur, The Consolidated Realty and Manufacturing Co., Ltd.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 107,007—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 19 février 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain lot de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 60 dans l'ilet W, borné par les avenues Louisiane et Claiborne, et le rue Magnolia et la place Belmont sur un croquis d'après L. Daney, ingénieur civil et voyer, daté du 6 mars 1909, joint à un acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 7 décembre 1909, suivant lequel dit croquis le dit lot mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiane, même mesure à l'arrière sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.
Saisie dans le procès ci-dessus.
CONDITIONS — 1er. L'acquéreur devra payer comptant le montant de la réclamation du demandeur, actuellement due soit 200 dollars étant le montant de deux billets actuellement dus, chacun de 100 dollars et daté du 29 juillet 1913, marqués respectivement C et D payables deux et trois mois respectivement après date, ainsi que l'intérêt accru sur 2,700 dollars a 8 pour cent depuis le 29 juillet 1913 étant le montant total de quatre billets — deux de 100 dollars chacun et un billet de 2,000 dollars et le dernier de 500 dollars jusqu'à la date de la vente; honoraires d'avocat au taux de 5 pour cent sur le montant en litige, et les frais du procès et de la vente; et les taxes s'il y en a de dues sur la dite propriété et 3 dollars pour copie de l'acte.
2ème. L'acquéreur devant assumer de deux billets datés du 29 juillet 1913, un pour 2,000 dollars et l'autre pour 500 dollars les deux payables un an après date, portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de la vente.
3ème. L'acquéreur devant payer le solde de l'adjudication, s'il y en a au comptant, dans le cas ou le montant de l'adjudication ne couvrirait pas la dette entière du défendant sur la dite propriété comme il est démontré ci-dessus alors:
4ème. L'acquéreur payera comptant l'intérêt accru au taux de 8 pour cent sur les dits 2,700 dollars depuis le 29 juillet 1913, jusqu'à la date de la vente; les frais et dépenses du procès et vente les taxes dues s'il y en a sur la dite propriété les honoraires d'avocat au taux de cinq pour cent sur le montant en litige et le pro-rata provenant du net de la vente de la réclamation du demandeur pour 200 dollars actuellement dus.
5ème. L'acquéreur devant assumer le payement de deux billets, un pour 2,000 dollars et l'autre pour 500 dollars ci-dessus secondement décrit jusqu'au montant seulement du pro-rata provenant du net produit de la vente à chacun des billets l'intérêt seulement du dit pro-rata provenant à chacun des dits billets et d'après les dates comme il est deuxièmement décrit plus haut. L'acheteur de la propriété assumera et accepte toutes les obligations et stipulations comme insérés dans l'acte de vente original et hypothèque passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 29 juillet 1913, enregistré au bureau de hypothèques registre 1090, folio 397.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
jan—16,17,23,30fév—6,13,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant les numéros municipaux 2005-2007 rue Baronne, entre les rues St. Andrew et Joséphine.**

**The People's Homestead Association vs. Bartholomew Moran.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,938 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 février 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:
Un certain lot ou parcelle de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No. 268, borné par les rues Baronne, St. Andrew, Joséphine et Dryades, laquelle parcelle de terre est désigné par les lettres B et D sur un croquis et certificat d'arpentage dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, daté du 16 novembre 1876, et suivant le dit croquis le dit lot B commence à un point distant de trente pieds du coin de la rue St. Andrew et mesure 32 pieds de face à la rue Baronne sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; et la Bande D et à l'arrière du dit lot B et l'adjoignant et mesure suivant le dit croquis 9 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue St. Andrew sur une profondeur sur la ligne adjoignant le lot B de 62 pieds et une autre profondeur sur l'autre ligne de côté de 61 pieds 10 pouces et une largeur arrière de 5 pieds 2 pouces 3 lignes; la dite propriété étant connue d'après les numéros 2005-2007 rue Baronne.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CARROLL, HENDERSON & CARROLL,
Avocats pour la demanderesse.
Jan—16,17,23,30fév—6,13,19

## VENTES A L'ENCAN.

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'un Player piano de valeur.**

**Philip Werlein, Ltd., vs. Paul Heno, Jr.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,095. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI 25 février 1914, à 10 h. 30 du matin, la propriété suivante décrite à savoir:
En mon entrepôt, Nos. 508-512 rue Chartres, un player piano Werlein avec tabouret et dessus de piano.
Saisie dans le procès ci-dessus.
CONDITIONS—Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil Paroisse d'Orléans.
MERRICK, GENSLER et SCHWARZ,
Avocats pour la demanderesse.
fév 13-19-25

ANNONCE JUDICIARE.

**Vente de propriétés de valeur du Troisième District.**

**F. D. Charbonnet vs. The Consolidated Realty and Manufacturing Co., Ltd., Meyer S. Dreifus, Receveur.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,818 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 19 février 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:
1er. Ilet No. 26, ou 710, est borné par les rues Forstall, Lizardi, Prosper (actuellement N. Derbigny) et N. Claiborne.
2. Ilet No. 27, ou 811, est borné par les rues Forstall, Lizardi. Prosper (actuellement N. Derbigny) et Solidelle (actuellement N. Roman).
3. Ilet No. 30, ou 844. est borné par les rues Forstall, Lizardi. Solidelle (actuellement N. Roman) et Joséphine (actuellement N. Prieur).
4. Ilet No. 31, ou 952, est borné par les rues Forstall, Lizardi, Joséphine (actuellement N. Prieur), et Celestine (actuellement N. Johnson).
5. Ilet No. 34, ou 986, est borné par les rues Forstall. Lizardi, Celestine (actuellement N Johnson) et Genius (actuellement N. Galvez).
6. Ilet No. 35, ou 1098, est borné par les rues Forstall, Lizardi, Genius (actuellement N. Galvez) et Liberal (actuellement N. Miro).
7. Ilet No. 38, ou 1133. est borné par les rues Forstall, Lizardi, Liberal (actuellement N. Miro) et Force (actuellement N. Tonti).
8. Ilet No. 39, ou 1249, est borné par les rues Forstall, Lizardi. Force (actuellement N. Tonti) et Virtue (actuellement N. Rocheblave).
9. Ilet No. 42, ou 1287, est borné par les rues Forstall, Lizardi, Virtue (actuellement N. Rocheblave) et Magistrate (actuellement N. Dorgenois).
10. Ilet No. 43, ou 1418, est borné par les rues Forstall, Lizardi, Magistrate (actuellement N. Dorgenois) et Law.
11. Ilet No. 46, ou 1457, est borné par les rues Forstall, Lizardi et Law et Florida Walk.
12. Onze certains lots vacants de terre ou parcelle ou part d'ilets, ainsi que tous les droits, voies ou privilèges servitudes et avantages qui y en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon y compris tous les droits de prescriptions qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, toutes faisant face à la rue Forstall et mesurent chacun trois cent quarante et un pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Forstall sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante et onze pieds six lignes et font parties d'une étendue de terre autrefois connue sous le nom d'étendue Lizardi.
Le premier de cette étendue de terre est situé dans l'ilet 711, borné par les rues Forstall, Reynes, Nord Claiborne et Nord Derbigny et les autres dix (10) parcelles de terre sont situés dans dix (10) ilets compris entre les rues Forstall et Reynes et s'étendent en profondeur sur la promenade Florida, désigné sur le cadastre municipal des assesseurs de l'Etat par les numéros 810, 845, 951, 987, 1097, 1134, 1248, 1288, 1417 et 1458; tous étant les mêmes onze parcelle de terre plus complètement décrites dans l'acte de vente par Manuel Geneor de Lizardi et Joseph Numa Charbonnet, passé devant Théodore Guyol, notaire, le 8 décembre 1869.
Les bâtisses et améliorations actuellement situées sur les propriétés ci-dessus décrites ne sont pas comprises dans la vente des dites propriétés.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
CONDITIONS — 1er. L'acquéreur devant payer au comptant le montant de la réclamation des demandeurs étant un billet de 2,500 dollars daté du 6 mars 1913, payable 3 mois après date, portant intérêt au taux de 6 pour cent par an depuis date jusqu'au paiement garanti par hypothèque du vendeur sur la propriété prédité; aussi 5 pour cent sur le principal et intérêt du dit billet pour honoraires d'avocats le cout et dépens du procès et vente et les taxes s'il y en a de dues sur la dite propriété.
2. L'acquéreur devant assumer le paiement des billets suivants garantis par la même hypothèque de vendeur le billet accepté premièrement a tous, datés du 6 mars 1913, et portant l'intérêt depuis leur date d'émission au taux de 6 pour cent par an depuis leur date jusqu'au paiement à savoir, deux billets de 2,500 dollars chacun payables respectivement à 11 et 14 mois après date, quatre billets de 5,000 dollars chacun payable respectivement 1, 2, 3 et 4 ans après date, l'intérêt sur les dits billets du jour de la vente étant assumé par l'acquéreur.
3. Et le solde du prix de l'adjudication, s'il y en a, au comptant. Dans le cas ou le montant de l'adjudication ne couvrirait pas la réclamation du demandeur dûs sur la dite propriété comme il est annoncé plus haut alors:
4. L'acquéreur devra payer comptant les honoraires d'avocat et les frais du procès et de vente et les taxes s'il y en a de dues sur la dite propriété et aussi le pro-rata accru du net produit de la vente du billet de 2,500 dollars déjà du ci-dessus premièrement décrit.
5. Et l'acquéreur assumera le paiement des 6 divers billets ci-dessus secondement décrits jusqu'au montant seulement du pro-rata de chacun d'eux au montant du produit net de la vente pour l'intérêt seulement sur le pro-rata depuis la date de la vente jusqu'au paiement au taux de 6 pour cent par an.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CHARLES LOUQUE,
Avocat pour le demandeur.
Jan—16,17,23,30fév—6,13,18,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'un bail et droit d'occupation.**

**Imperial Realty Co. vs. Lacroix Automobile Co., Inc.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,479 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, dans le local ci-après désigné, le SAMEDI, 14 février 1914, à 11 h. du matin, la propriété suivante décrite à savoir, à la porte principale de la Nouvelle Bâtisse de Cour, sur la rue Royale, entre les rues St-Louis et Conti.
1—Le terme inexpiré du bail du local situé No. 1415 rue Canal, le dit bail expirant le 30 septembre 1914, le loyer étant de 150 dollars par mois, payable mensuellement, dans le cas ou le dit bail ne serait pas vendu, le dit bail sera alors offert en vente.
2—Le droit d'occupation du dit local No. 1415 rue du Canal, depuis la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1914.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
JACQUET, HUBERT & WOLF,
Avocats pour le demandeur.
fév 3 8 14